



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 06 mars 2018

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19 dont 19 en fonction.

Le 06mars 2018 à 19h00, le Conseil Municipal de DANNEMARIE s'est réuni à la Mairie, sur convocation du Maire en date du 27 février 2018

Sont présents, sous la présidence de Monsieur Paul MUMBACH, Maire :

<i>NOM</i>	<i>QUALITE</i>	<i>PRESENCE</i>	<i>PROCURATION A</i>
MUMBACH Paul	Maire	X	
STROH Dominique	1ère Adjointe	X	
GAUGLER Yvan	2ème Adjoint	X	
BERBETT Alexandre	3ème Adjoint	Absent	M. Bernard GAUTHERAT
CYBINSKI Micheline	4ème Adjointe	X	
DEMICHEL Hugues	5ème Adjoint	X	
GAUTHERAT Bernard	Conseiller	X	
LENA Laurette	Conseillère	X	
VASSEUR Patrick	Conseiller	X	
DARDINIER Michel	Conseiller	Absent	M. Paul MUMBACH
MOLINA Corinne	Conseillère	X	
FRIEDRICH/BARRANCA Agnès	Conseillère	X	
FLURI Laurent	Conseiller	X	
PATORNITI Laurence	Conseillère	Absente	M. Yvan GAUGLER
EVEILLE Peggy	Conseillère	Absente	Mme Dominique STROH
GARCIA Antonia	Conseillère	X	
ZANGER Jocelyne	Conseillère	X	
LUTTRINGER Christian	Conseiller	X	
HUG Frédéric	Conseiller	X	

Y assiste également :

Mme Sylvie SCHILLING, DGS, représentant les services municipaux.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent
3. **BUDGET/FINANCES**
 - a) Autorisation de paiements en investissement
4. **RESSOURCES HUMAINES**
 - a) Modification du tableau des effectifs
Création de postes en CUI, CAE, CEC (Contrat Emploi Compétences)
5. **ADMINISTRATION GENERALE**
 - a) Approbation prise en charge frais - stagiaires
6. **URBANISME**
 - a) Droit de préemption urbain
7. **DIVERS**
 - a) Informations légales : actes délégués au Maire.
 - b) Informations diverses.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le Conseil Municipal désigne Madame Sylvie SCHILLING en qualité de Secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de séance du 16 janvier 2018, dont copie a été transmise à chaque conseiller, par courrier électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal.

M. le Maire propose de compléter l'ordre du jour avec les points suivants :

Point 3b) : Approbation engagement MEMORIAL nouveau montant de 1.3M€

Point 5b) : Composition commission intercommunale des impôts directs – proposition

Les conseillers à l'unanimité, adoptent l'adjonction de ces 2 points à l'ordre du jour.

3. BUDGET-FINANCES

a) AUTORISATION DE PAIEMENT EN INVESTISSEMENT

2018-DCM-03-06-01

M. le Maire expose que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :
« Dans le cadre où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. »

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil Municipal de permettre à M. le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget Principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2018, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

CHAPITRE	BP 2017	25%
20 : Immobilisations incorporelles	175 700,00	43 925,00
21 : Immobilisations corporelles	158 100,00	39 525,00
23 : Immobilisations en cours	2 977 709,00	744 427,25
TOTAL	3 311 509,00	827 877,25

Répartis comme suit :

CHAPITRE	ARTICLE	INVESTISSEMENT VOTE
20	2031 : Frais d'études	20 000,00
TOTAL	CHAPITRE 20	20 000,00
21	21534 : Réseaux d'électrification	10 000,00
21	2181 : Installations générales & agencements divers	10 000,00
TOTAL	CHAPITRE 21	20 000,00
23	2312 : Aménagements de terrains	20 000,00
23	2313 : Immos en cours – constructions	300 000,00
23	2315 : Immos en cours – installations techniques	50 000,00
TOTAL		370 000,00

b) ENGAGEMENT DOSSIER MEMORIAL – NOUVEAU MONTANT

2018-DCM-03-06-02

M. le Maire expose l'avancement du dossier du MEMORIAL de HAUTE ALSACE et le nouveau montant de financement, compte tenu, notamment, de la prise en charge, par une Association, des travaux liés à la tranchée immersive et à la scénographie.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :
DECIDE d'engager l'opération du MEMORIAL de HAUTE ALSACE, compte-tenu de l'avancement du dossier à ce jour, pour un montant HT de 1 399 445.00€.

4. RESSOURCES HUMAINES

a) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

2018-DCM-03-06-03

Création de postes en CUI-CAE / PEC :

Dans le cadre des dispositifs Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE), Parcours Emploi Compétences (PEC) ;

Vu la délibération en date du 16 décembre 2014, portant création de postes en CUI-CAE ;
Considérant que les CUI-CAE sont transformés en PEC à compter de l'année 2018 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise la création de postes en CUI-CAE /PEC à temps complet,
- Fixe la rémunération au Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC)
- Autorise M. le Maire à signer les conventions, renouvellements et avenants à intervenir ;
- Donne délégation au Maire pour toutes décisions à prendre permettant la conclusion de CUI – PEC et d'en fixer les conditions ;
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

5. ADMINISTRATION GENERALE

a) APPROBATION PRISE EN CHARGE DE FRAIS – STAGIAIRE

2018-DCM-03-06-04

Vu la convention de stage conclue entre M. Benoît BISSCHOP, le SERFA et la Ville de Dannemarie en date du 30 octobre 2017 n° 17502/3 dans le cadre d'un contrat de professionnalisation en licence gestion et pilotage de projet, pour une durée de 560 heures en discontinu du 16/10/2017 au 13/07/2018 ;

Vu l'Article 7 de ladite convention portant sur la gratification et les avantages – les missions et les déplacements ainsi que précision apportée quant aux frais de missions, déplacements, formation engagés par le stagiaire dans le cadre des activités assignées par la Ville de Dannemarie, pour le projet de magasin de vente en circuits courts : pilotage, coordination, interface et analyse ;

Considérant que les frais pris en charge sont d'un montant total de 800.00€ à verser en 3 fois ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

DECIDE de prendre en charge, pour un montant total de 800.00€, les frais de missions, déplacements et formation engagés par M. Benoît Bisschop, tels que définis dans la convention de stage.

b) PROPOSITION DESIGNATION COMMISSAIRES : COMPOSITION COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

2018-DCM-03-06-05

Vu le courrier en R/AR adressé aux Maires du périmètre communautaire de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue en date du 26 février 2018, portant consultation des Communes membres afin de constituer une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) ;

Vu la synthèse explicative des modalités de constitution de la CIID, en annexe audit courrier, précisant que les propositions des Communes doivent également faire l'objet de délibérations des Conseils Municipaux, mentionnant le nom, prénom et adresse des commissaires proposés ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

PROPOSE en qualité de commissaire de la Commission Intercommunale des Impôts Directs auprès de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue :

QUALITE	NOM-Prénom	COORDONNEES
Titulaires	MUMBACH Paul Maire	25b rue de Cernay 68210 DANNEMARIE – paul.mumbach@dannemarie.fr 06 85 66 99 93
	VASSEUR Patrick Conseiller Municipal délégué	1 rue du Moulin 68210 GOMMERSDORF – botanie@wanadoo.fr 06 86 56 03 08
Suppléants	GAUGLER Yvan 2 ^{ème} Adjoint	7b rue des Prés 68210 DANNEMARIE – yvan.gaugler@orange.fr 06 75 31 81 21
	GAUTHERAT Bernard Conseiller Municipal délégué	3 rue des Jardins 68210 DANNEMARIE – bernard-gautherat@orange.fr 06 76 15 97 11

6. URBANISME

a) DROIT DE PREMPTION URBAIN

Néant

7. DIVERS

a) INFORMATIONS LEGALES : actes délégués au Maire

Néant

b) INFORMATIONS diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h32

Dannemarie, le 21 mars 2018

Le Maire,
Paul MUMBACH



TABLEAU DES DELIBERATIONS

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent

3. BUDGET/FINANCES

2018-DCM-03-06-01

- a) Autorisation de paiements en investissement

2018-DCM-03-06-02

- b) Approbation engagement Mémorial – nouveau montant

4. RESSOURCES HUMAINES

2018-DCM-03-06-03

- a) Modification du tableau des effectifs - Création de postes en CUI, CAE, CEC (Contrat Emploi Compétences)

5. ADMINISTRATION GENERALE

2018-DCM-03-06-04

- a) Approbation prise en charge frais – stagiaires

2018-DCM-03-06-05

- b) Composition commission intercommunale des impôts directs - proposition

6. URBANISME

- a. Droit de préemption urbain
Néant

7. DIVERS

- a. Informations légales : actes délégués au Maire.
Néant
- b. Informations diverses.